

Intervention du Comité 21 pour le rapport des organisations françaises de la société civile- Forum politique de Haut niveau (FPHN, ONU)- 11 juillet 2018

Merci de me donner la parole, je m'appelle Sarah Schönfeld, et je m'exprime aujourd'hui depuis la chaise française, au nom du Comité 21, qui est le premier réseau multi-acteurs français dédié au développement durable en France. Merci au gouvernement français de laisser la parole aux acteurs non étatiques qui se mobilisent pour diffuser l'Agenda 2030 en France.

Fort de 400 membres (collectivités territoriales, entreprises, acteurs de la recherche et du monde académiques et ONG), nous occupons une position privilégiée d'observatoire des démarches de développement durable en France. Depuis 2016 nous sommes mobilisés pour appuyer les organisations françaises en vue de l'intégration des ODD dans leurs stratégies de développement durable.

Cette année nous publions pour la deuxième fois un Rapport sur le niveau d'appropriation des ODD en France, disponible en français et en anglais sur notre site, Comité21.org, élaboré avec la participation de plus de 80 acteurs français. Il est véritablement le fruit d'un vaste travail et la contribution de la société civile française au forum politique.

Il est structuré en deux grandes parties : la première partie du rapport propose une étude acteur par acteur et la deuxième partie du rapport se concentre les ODD de cette année en proposant des retours d'expériences.

Quel enseignement nous apprend ce rapport ?

- 1) Premièrement, 2018 marque enfin le tournant espéré depuis 2 ans dans la mobilisation de la société pour l'Agenda 2030, et ce, grâce à deux éléments principaux :
 - a. grâce à l'Etat qui a structuré un cadre national clair, associant la société civile pour la mise en œuvre des ODD en France.
 - b. grâce aux « corps intermédiaires », qui se sont fortement mobilisés ; beaucoup de réseaux font des ODD le cœur de leurs programmes à destination des acteurs de la société française. Mais, nous n'y sommes pas encore ! Les PME/PMI restent encore souvent imperméables à ce mouvement d'intégration des ODD ; au niveau des collectivités territoriales, les premières étapes de l'appropriation des ODD, n'ont pas été franchies.

2) Deuxième, la nécessité de démystifier et désamorcer les réticences face à l'Agenda 2030. Pour éviter le rejet par les acteurs déjà fortement sollicités et contraints par des calendriers et des ressources humaines et financières très limités, il faut faire comprendre que l'Agenda 2030 est une nouvelle grille de lecture et n'est pas une nouvelle obligation qui viendrait s'ajouter aux obligations déjà en cours en matière de développement durable.

Je vous remercie de votre attention.